LA CROIX

# Une scolarisation des enfants allophones en France très inégale

Par Nathalie Birchem, le 16/11/2017 à 09h36

**Sujet peu étudié, la scolarisation des enfants dont le français n'est pas la première langue est au centre d'un colloque organisé le 16 novembre à Paris par l'association Paroles d'Hommes et de Femmes. Une étude, que La Croix s'est procurée, met en lumière la grande hétérogénéité des pratiques selon les académies.**

**À la rentrée, pendant un mois, Marie (1), enseignante en classe d'accueil pour enfants allophones (enfants vivant en France, ayant pour première langue une autre langue que le français) comme dans**

un collège de banlieue parisienne, n'a pas eu d'élèves du tout à qui faire cours. Plus de deux mois plus tard, elle devrait en avoir six mais, cette semaine, seuls quatre étaient là, alors que l'effectif maximum pour ce type de dispositif, qui accueille des enfants pas ou peu scolarisés, est de 15.

S'il est habituel que ce type de classes, qui nécessite que les élèves passent au préalable des tests de niveaux, se remplissent au fur et à mesure du premier trimestre, *« cette année, un certain nombre de collègues de Seine-Saint-Denis ont été comme moi quasiment sans élèves à la rentrée »*, explique la professeur de français.

*« C'est d'autant plus incompréhensible que nous sommes un département où il y a énormément d'enfants migrants, et que l'on sait que beaucoup ont déjà passé le test. On a du mal à comprendre pourquoi les affectations tardent puisque les classes existent ! »* Jointe par *La Croix*, la direction académique n'avait pas été en mesure d'expliquer ce dysfonctionnement à l'heure où nous bouclions cette édition.

## Des classes créées dans les années 1970

L'anecdote en dit long. Alors qu'elles ont été créées dans les années 1970 pour les boat people, les classes d'accueil pour enfants allophones, baptisées « UPE2A » pour « Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants *« restent mal connues et leur fonctionnement très peu étudié, y compris au sein de l'éducation nationale »*, résume Frédéric Praud, directeur général de l'association Paroles d'Hommes et de Femmes, association qui organise aujourd'hui 16 novembre un colloque sur ce sujet au Palais de Luxembourg à Paris.

À lire : A l'école des enfants venus d'ailleurs

En France, où la scolarité est un devoir de 6 à 16 ans, quelque que soit la situation administrative des enfants, et un droit de 16 à 18 ans « *autant que faire se peut »,* précise une circulaire de 2012, quelque 52 500 élèves venus d'autres pays sont scolarisés en école primaire, en collège ou en lycée, général ou professionnel.

Mais *« il existe une très grande hétérogénéité des pratiques »*, résume Florence Brethes, auteur pour Paroles d'hommes et de Femmes d'un rapport qui scrute les pratiques concernant le second degré dans dix académies (Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Nantes, Nice, Paris, Rouen, Strasbourg, Versailles).

Globalement, même sil peut se passer de longs mois entre le test de niveau et l'affectation, *« l'obligation scolaire est à peu près respectée jusqu'à 16 ans »*, estime Florence Brethes. Les Casnav, des centres académiques dédiés reçoivent les jeunes, dont le niveau est évalué. Si leur niveau de français est bon, ils vont en classe ordinaire, sinon ils intègrent une UP2A. Pour ce qui est du second degré, *« il existe des UP2A collège dans toutes académies »*, ajoute-t-elle. En revanche, *« il n'existe pas d'UP2A lycée partout, par exemple à Bordeaux, à Amiens et à Rouen jusqu'à récemment ».*

## Un manque criant pour les plus de 16 ans peu scolarisés

Du coup, analyse Florence Brethes, *« pour les plus de 16 ans, on peut dire que le système dysfonctionne dans la mesure où il n'y a pas de dispositif suffisant pour accueillir tout le monde »*. *« Dans l'Essonne, par exemple, on peut dire que seulement un cinquième des enfants de plus de 16 ans sont scolarisés, les autres restant sans solution »*, précise Frédéric Praud.

Le manque est particulièrement prégnant concernant les « élèves non scolarisés antérieurement » (ENSA), qui n'ont pas le niveau pour rejoindre une UP2A. Faute de moyens suffisants dans l'éducation nationale, certains Casnav parviennent à trouver d'autres solutions. Ainsi, raconte

**Florence Brethes, *« l'académie de Lyon qui a mis en place a un dispositif baptisé Triple A financé grâce au Fonds social européen »*.**

**Parfois, aussi les Casnav s'allient à d'autres acteurs, *« comme à Evry où le Clar accueille dans le lycée professionnel Charles Baudelaire une quinzaine de jeunes de plus de 16 ans qui n'ont pu être scolarisés ailleurs »*, détaille Frédéric Praud. Il arrive aussi que la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) s'empare du sujet et invente des solutions avec des partenaires associatifs, comme les « Pep 13 » à Marseille.**

**À lire aussi :** Toufik Abdeli, une retraite au service des jeunes migrants

**Mais ces initiatives sont loin d'exister partout. Du coup, dans certaines académies, *« les plus de 16 ans ne sont pas scolarisés alors que cela devrait être un droit »*, confirme Lauriane Clément, auteur d'un livre sur les classes d'accueil (2). *« Il y a aussi,* ajoute-t-elle, *un gros dysfonctionnement concernant les mineurs isolés qui doivent prouver qu'ils sont mineurs avant d'être scolarisés, ce qui représente souvent un gros obstacle. »***

**« *Les mineurs isolés sont de plus en plus nombreux,* renchérit Frédéric Praud, *et c'est un vrai défi car pour ce type d'élèves, la scolarité n'est pas le seul problème. Il faudrait pouvoir travailler avec d'autres interlocuteurs sur les questions de logement, de santé, et souvent les enseignants se retrouvent seuls face à ces situations. »***

Nathalie Birchem

**(1) Prénom changé à la demande de l'intéressée.**

**(2) *Écrire liberté, à l'école des enfants migrants*, Lemieux éditeur, (août 2017)**